

Secretary of State for External Affairs
Ministre des Affaires extérieures
Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures



JUN 1991
JUN
JUN

N° 143

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Le 17 juin 1991

M^{ME} McDOUGALL SALUE L'ABOLITION DE PILIERS DE L'APARTHEID

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a salué aujourd'hui l'adoption du projet de loi sur l'abolition des mesures raciales fondées sur la propriété et celui sur l'abrogation de la loi sur l'enregistrement de la population comme une étape importante dans le démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud.

«Il s'agit d'une percée importante pour l'Afrique du Sud. Le Canada félicite le Parlement de ce pays ainsi que le gouvernement du président de Klerk d'avoir franchi cette étape cruciale vers la réconciliation politique en Afrique du Sud. Nous voulons aussi rendre hommage aux milliers de Sud-Africains qui ont combattu l'apartheid pendant si longtemps. L'abolition de ces lois odieuses constitue pour eux une victoire», a déclaré M^{me} McDougall.

Pendant quatre décennies, les Sud-Africains ont été classés selon leur race aux termes de la Loi sur l'enregistrement de la population. Elle était l'assise des dispositions réglementaires interdisant le droit de vote aux Noirs. La Loi sur les zones de résidence et celle sur la propriété foncière prévoyaient des zones résidentielles séparées et restreignaient le droit de la majorité noire à la propriété foncière. L'abolition de ces piliers de l'apartheid répond à une condition majeure imposée lors de la réunion de février des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth.

M^{me} McDougall a rappelé que ces ministres ont aussi demandé au gouvernement de Pretoria de prendre des mesures en ce qui a trait aux autres conditions préalables pour l'ouverture de négociations, particulièrement le retour des exilés, la libération des prisonniers politiques et l'abolition des lois répressives en matière de sécurité. Elle presse le gouvernement sud-africain de prendre rapidement les mesures

nécessaires et de trouver des solutions originales pour ouvrir bientôt des négociations constitutionnelles.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874